

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~EN CAS DE CONSORTIUM~~^{1 2} :

Sonaca Consolidé

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Route Nationale Cinq* N°: *5* Boîte:

Code postal: *6041* Commune: *Gosselies*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Hainaut, division Charleroi*

Adresse Internet³:

Adresse e-mail⁴:

Numéro d'entreprise 0418.217.577

COMPTES CONSOLIDÉS en EURO (unités)

communiqués à l'assemblée générale du 04 / 06 / 2026

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2025 au 31 / 12 / 2025

Exercice précédent du 01 / 01 / 2024 au 31 / 12 / 2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

.....
.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: *59* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet: *5.3, 5.4, 5.8.2, 5.10.1, 5.18, 8*

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

- 1 Biffer la mention inutile.
2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.
3 Mention facultative.
4 Mention facultative.

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

SFPI
N°: 0253.445.063
Avenue Louise 32 boîte 4, 1050 Ixelles, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Représenté(es) par:

Michaël Vanloubbeck
Valkenbergstraat 2A, 9660 Brakel, Belgique

Igretec
N°: 0201.741.786
Boulevard Mayence 1, 6000 Charleroi, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Représenté(es) par:

Renaud Moens
Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique

Sparaxis
N°: 0452.116.307
Avenue Maurice Destennay 13, 4000 Liège, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Représenté(es) par:

Olivier Vanderijst
Av Générale Eisenhower 67, 1030 Schaerbeek, Belgique

DEWAR AVIATION INC
Chemin Wright Harrington 31 boîte J8G2T3, , Canada

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Représenté(es) par:

Rob Dewar
Chemin Wright, Harrington 31 boîte J8G2T3, , Canada

Yves Prete
Vieille Foulerie 1, 4671 Saive, Belgique

Président du Conseil d'Administration
05/06/2025 - 05/06/2031

Yves Delatte
du culot 37, 1380 Lasne, Belgique

Administrateur délégué
05/06/2025 - 05/06/2031

Marc Denève
Rue de la Jonquière 21c, 6280 Gerpinnes, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Virginie Dufrasne
avenue des Hortensias 20, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Géraldine Demaret
Rue Emile Bouillot 1, 1050 Ixelles, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Antoine Tanzilli
Rue de l'Athénée 12, 6000 Charleroi, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Audrey Hanard
Clapham Common Southside 1 boîte SW49DN, , Royaume-Uni

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Jolan Verreecke
Rue de Beaurieux 2, 6460 Chimay, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

Christiane Malcorps
De Merodestraat 9, 1850 Grimbergen, Belgique

Administrateur
05/06/2025 - 05/06/2031

RSM INTERAUDIT
N°: 0436.391.122
Antoine de St Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique
N° de membre: B00091

Commissaire
05/06/2025 - 01/06/2028

Représenté(es) par:

Vincent Thyron
Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique
N° de membre: A02280

PwC Réviseur d'Entreprises SRL
N°: 0429.501.944
Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: B00009

Commissaire
05/06/2025 - 01/06/2028

Représenté(es) par:

Mélanie Adorante
Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: A02225

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ⁵

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	11.183.231	1.762.190
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	707.327.938	284.654.946
Immobilisations incorporelles	5.8	21	57.019.341	40.260.848
Ecart de consolidation positifs	5.12	9920	267.302.122	
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	367.044.559	238.025.330
Terrains et constructions		22	102.933.162	39.171.616
Installations, machines et outillage		23	166.714.106	94.111.704
Mobilier et matériel roulant		24	8.373.418	8.174.546
Location-financement et droits similaires		25	1.109.053	1.003.846
Autres immobilisations corporelles		26	9.627.342	6.368.205
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	78.287.478	89.195.413
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	15.961.916	6.368.768
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921		
Participations		99211		
Créances		99212		
Autres immobilisations financières	5.10	284/8	15.961.916	6.368.768
Actions et parts		284	9.295.798	5.394.293
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	6.666.118	974.475

⁵ Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	704.643.208	365.081.487
Créances à plus d'un an		29	4.427.902	2.317.811
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	4.427.902	2.317.811
Latences fiscales actives		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	333.069.460	207.442.661
Stocks		30/36	172.446.882	126.184.999
Approvisionnements		30/31	92.396.789	40.399.827
En-cours de fabrication		32	17.603.818	16.826.727
Produits finis		33	62.249.823	68.622.025
Marchandises		34	196.452	336.420
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	160.622.578	81.257.662
Créances à un an au plus		40/41	219.781.198	85.575.810
Créances commerciales		40	183.374.451	77.886.742
Autres créances		41	36.406.747	7.689.068
Placements de trésorerie		50/53	884.168	1.168.664
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	884.168	1.168.664
Valeurs disponibles		54/58	104.182.956	61.575.012
Comptes de régularisation		490/1	42.297.524	7.001.529
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.423.154.377	651.498.623

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	189.580.952	9.964.222
Apport ⁶		10/11	381.658.230	231.652.593
Capital		10	381.658.230	231.652.593
Capital souscrit		100	381.658.230	231.652.593
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12	4.715.861	4.851.491
Réserves consolidées(+)/(-)	5.11	9910	-189.617.288	-195.517.055
Ecart de consolidation négatifs	5.12	9911		
Ecart de conversion(+)/(-)		9912	-9.485.916	-32.706.283
Subsides en capital		15	2.310.065	1.683.476
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	10.008.871	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	60.724.211	20.813.748
Provisions pour risques et charges		160/5	40.179.924	20.027.857
Pensions et obligations similaires		160	913.012	1.585.765
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	39.266.912	18.442.092
Impôts différés	5.6	168	20.544.287	785.891

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	1.162.840.343	620.720.653
Dettes à plus d'un an	5.13	17	622.048.808	319.638.029
Dettes financières		170/4	396.684.574	225.824.302
Emprunts subordonnés		170	33.857.870	33.857.870
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1.047.505	844.302
Etablissements de crédit		173	361.630.263	190.750.077
Autres emprunts		174	148.936	372.053
Dettes commerciales		175		7.767
Fournisseurs		1750		7.767
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176	4.081.822	4.081.822
Autres dettes		178/9	221.282.412	89.724.138
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	524.015.861	263.577.127
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	84.395.555	29.237.629
Dettes financières		43	107.217.301	86.331.340
Etablissements de crédit		430/8	96.061.597	86.331.340
Autres emprunts		439	11.155.704	
Dettes commerciales		44	150.275.362	83.358.622
Fournisseurs		440/4	150.275.362	83.358.622
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	65.782.546	17.067.543
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	62.732.130	46.796.499
Impôts		450/3	8.559.903	2.365.698
Rémunérations et charges sociales		454/9	54.172.227	44.430.801
Autres dettes		47/48	53.612.967	785.494
Comptes de régularisation		492/3	16.775.674	37.505.497
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.423.154.377	651.498.623

COMPTE DE RÉSULTATS(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature) ⁷

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	849.390.658	689.268.465
Chiffre d'affaires	5.14	70	781.896.215	633.680.980
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	14.459.405	10.768.396
Production immobilisée		72	28.938.114	22.134.226
Autres produits d'exploitation		74	23.853.935	22.130.859
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	242.989	554.004
Coût des ventes et des prestations		60/66A	810.108.286	664.590.149
Approvisionnements et marchandises		60	357.036.585	283.227.066
Achats		600/8	369.470.830	292.291.417
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-12.434.245	-9.064.351
Services et biens divers		61	103.315.672	78.337.879
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	291.130.148	254.419.302
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	54.935.579	40.302.052
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	891.090	1.648.364
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	-3.765.562	5.450.330
Autres charges d'exploitation		640/8	1.391.795	523.407
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	4.902.442	
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	270.537	681.749
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	39.282.372	24.678.316

⁷ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	54.126.236	51.809.293
Produits financiers récurrents		75	45.836.115	45.734.637
Produits des immobilisations financières		750	3.228.091	5.618.599
Produits des actifs circulants		751	108.036	132.439
Autres produits financiers		752/9	42.499.988	39.983.599
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	8.290.121	6.074.656
Charges financières		65/66B	83.780.791	58.790.528
Charges financières récurrentes		65	83.579.932	58.790.528
Charges des dettes		650	25.382.204	24.764.337
Amortissements sur écart de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651		
Autres charges financières		652/9	58.197.728	34.026.191
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	200.859	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	9.627.817	17.697.081
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680	1.833.233	-68.864
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	288.393	2.743.216
Impôts	5.14	670/3	996.395	3.319.297
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	708.002	576.081
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	7.506.191	15.022.729
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence(+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice		99751		
Résultats en perte		99651		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée)(+)/(-)		9976	7.506.191	15.022.729
Part des tiers dans le résultat(+)/(-)		99761	1.746.928	
Part du groupe dans le résultat(+)/(-)		99762	5.759.263	15.022.729

ANNEXE

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) ^{8 9}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
Sonaca Ventures Holding SA BE 0631.792.672 Société anonyme Route Nationale cinq, 6041 Gosselies, Belgique	G	100	
Sonaca Aerospace Transilvania SRL RO034223643 Entreprise étrangère MONTREAL SQUARE 10 WORLD TRADE CENTER BUILDING, 31770 Colomiers, Roumanie	G	100	
Sonaca Brasil LTDA Entreprise étrangère Avenida Dr João Batista de Souza Soares 4009, 12236 660 SÃO JOSE DOS CAMPOS SÃO PAULO, Brésil	G	100	
SONACA CANADA GESTION INC Entreprise étrangère Brault St Janvier 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada	G	100	
SONACA MONTREAL INC Entreprise étrangère BRAULT ST JANVIER 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada	G	100	
Sonaca USA INC Centerville Road Suite 400, 19808 New Castle, Etats-Unis	G	100	
LMI Aerospace INC Société anonyme Fountain Lake 411, 63301 Saint Charles, Etats-Unis	G	100	
Aciturri Aeronautica SLU ESB09479858 Société coopérative à responsabilité limitée, coopérative de participation C/ Ayuelas, 22 boîte 0920, , Espagne	G	51	51

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:97 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS) ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:148 DU MÊME ARRÊTÉ)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) ¹²	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹³	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹⁴
<i>Belairbus SA</i> <i>BE 0419.290.121</i> <i>Société anonyme</i> <i>Drève Richelle 161 boîte 45, 1410 Waterloo, Belgique</i>	A	58,75	
<i>FLABEL Corporation NV/SA</i> <i>BE 0465.127.074</i> <i>Société anonyme</i> <i>BOULEVARD AUGUSTE REYERS 80, 1030 Schaerbeek, Belgique</i>	A	38,8	
<i>Ignition! NV</i> <i>BE 0685.568.383</i> <i>Brussels Airport Building 31, 1930 Zaventem, Belgique</i>	A	50	
<i>BeLightning SRL</i> <i>BE 0762.602.716</i> <i>Société privée à responsabilité limitée</i> <i>Boulevard A. Reyers 80, 1030 Schaerbeek, Belgique</i>	A	16,67	
<i>Sonaca Aircraft SA</i> <i>BE 0637.867.149</i> <i>Société anonyme</i> <i>Capitaine Aviateur Jacquet 48, 5020 Champion, Belgique</i>	A	100	

¹² Motif de l'exclusion à indiquer:

A. Filiale d'importance négligeable.

B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine.

C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié.

D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure.

E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

¹³ Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

¹⁴ Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétés et des associations.)

SONACA a le contrôle exclusif de Sonaca Brasil, Sonaca Canada Holdings, Sonaca Montreal, Sonaca USA, LMI Aerospace, Sonaca Ventures, Sonaca Aerospace Transilvania, Aciturri Aeronautica : la méthode d'intégration globale a donc été appliquée.

a. Suivant les modes de délibération du conseil d'administration de Belairbus, Sonaca SA ne contrôle pas Belairbus. Conformément à l'article 3.100 AR 29/04/2019 du code des sociétés (C.S.), Belairbus ne doit pas être consolidée par la méthode de l'intégration globale ou proportionnelle.

b. Sur cette base, la méthode de mise en équivalence trouverait à s'appliquer. Cette méthode consiste à remplacer la valeur de la participation par la valeur des fonds propres de la filiale en fonction du pourcentage de détention. La même règle est appliquée au niveau du résultat. Sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Belairbus ne représentent que 0.12% des fonds propres statutaires de SONACA SA.

Vu la faible importance que représente Belairbus dans les fonds propres consolidés, les dispositions de l'article 3.148 AR 29/04/2019 permettent de renoncer à la mise en équivalence lorsque la filiale ne représente qu'un pourcentage négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

c. Pour ce qui concerne Flabel, Sonaca ne détient pas le pouvoir de contrôle avec ses 38.80% de détention. Là aussi, sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Flabel ne représentent que 0.01% des fonds propres statutaires de SONACA SA. La même règle d'exemption peut donc être appliquée.

e. Les filiales communes IGNITION et BELIGHTNING n'ont pas été consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle car il s'agit de filiales d'importance négligeable. En effet, leurs fonds propres respectifs; hors subsides en capital; ne représentent que -0,0072% (Ignition) et 2.66 % (BE LIGHTNING) des fonds propres statutaires de SONACA SA.

f. Sonaca Aircraft étant en liquidation, elle a été sortie de la consolidation.

g. Concernant Aciturri Aeronautica:

- * le groupe Sonaca détient 51% des droits de vote.
- * A la majorité des administrateurs.
- * Le groupe possède une option call sur le 49% restants dans les deux ans suivant le closing.
- * Existence d'un mécanisme de put en contrepartie pour les vendeurs.
- * Une probabilité significative d'exercice.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 du même arrêté)

REGLES D'ÉVALUATION

Revelé des criteres d'importance significative présidé a l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les criteres relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (*en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (*en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité*).

COORDINATION DES REGLES D'EVALUATION

PREAMBULES

ACTIF

1) Frais d'établissement

1.1 Les frais de constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts et les autres frais de premier établissement sont amortis pendant l'année où ils sont enregistrés.

1.2 Dans les cas où la législation l'autorise, les frais de restructuration peuvent être activés et seront amortis sur une période maximale de 5 ans. Le Conseil d'Administration justifiera dans son rapport annuel sa décision de porter à l'actif ce type de frais.

1.3 Le Conseil d'Administration se réserve de revoir les règles ci-dessus si les circonstances futures le justifient.

2) Immobilisations incorporelles

2.1 Les immobilisations incorporelles acquises de tiers figurent à l'actif pour une valeur ne dépassant pas leur valeur d'utilisation ou de rendement futur. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée probable d'utilisation ou la durée des contrats auxquels elles se rapportent.

Les taux d'amortissement pratiqués sont :

- Informatique : de 4% à 33%
- autres : de 4% à 33%

2.2 Les frais de recherches relatifs aux développements de nouveaux projets dont la société en est propriétaire (NRC : non recurring costs ou autres...) en ce compris la recherche interne pourront être comptabilisés sous la présente rubrique.

Ces immobilisations feront alors l'objet d'un amortissement dont le rythme sera basé sur le nombre d'avions prévus dans l'enveloppe de base contractuelle tenant compte de la facturation des NRC de l'exercice sauf dispositions contraaires ou spécifiques (voir infra) ;

2.3 Comptabilisation des NRC des nouveaux programmes

La présente section concerne les programmes AIRBUS A340 500/600 (stretché), EMBRAER 170/190, AIRBUS A380, A400M, DASSAULT 7X, ainsi que tout autre nouveau programme lancé à partir du 01/01/2002.

Les NRC sont constitués des coûts de recherche, de développement et d'industrialisation que SONACA doit consentir en vue de satisfaire avec ses obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients. En font partie, les coûts d'étude, design, outillage, certification et prototypes, ainsi que la contribution aux activités non spécifiques de développement.

Durant la phase de développement, les NRC sont comptabilisés en immobilisations en cours via le compte de production immobilisée pour autant que la SONACA soit propriétaire de la recherche.

A la fin de la phase de développement, sauf dispositions contractuelles contraires, les NRC seront transférés des immobilisations en cours vers les immobilisations incorporelles et corporelles. La répartition entre les immobilisations incorporelles et corporelles dépend notamment des « costs chapters » du contrat concerné.

Les NRC sont valorisés selon les principes suivants :

- les prestations sont valorisées au taux horaire des centres concernés
- les outillages ou les investissements sont valorisés à leur valeur d'acquisition
- les matières premières et les achats de sous-traitance sont valorisés au prix moyen d'achat pondéré augmenté du taux de handling
- les pièces usinées sont valorisées aux taux standards des centres concernés

Durant la phase de développement, en cas de dépassement constaté ou prévisible des montants alloués, des réductions de valeur ou des provisions devront être pratiquées à concurrence dudit dépassement.

A la fin de la phase de développement, s'il existe un dépassement, la provision pour dépassement est reprise, la totalité des NRC est portée à l'actif immobilisé et un amortissement exceptionnel est pratiqué à concurrence du dépassement.

A la clôture d'un exercice, feront également l'objet d'un abattement exceptionnel les dépassements résultant d'un taux de change différent de celui qui avait été retenu pour l'évaluation précédente desdits montants alloués en tenant compte du nombre d'avions restant à livrer sous déduction des avions restant sous la période couverte par des garanties de change. Dans le cas inverse, au cas où des abattements exceptionnels auraient été pratiqués précédemment, les revalorisations résultant d'un taux de change plus favorable, pourront sur décision du Conseil d'Administration, donner lieu à une reprise d'abattements à due concurrence.

L'amortissement ordinaire des NRC se fera, sur une base linéaire, au même rythme que les livraisons

au client, programme par programme, en tenant compte du nombre de livraisons contractuellement défini pour le remboursement des NRC. L'amortissement linéaire se calcule sur l'enveloppe contractuelle.

Si, en fonction des perspectives commerciales ou techniques, les prévisions de remboursement venaient à être inférieures aux montants nets activés, tout déficit sera compensé par abattement exceptionnel à due concurrence. En cas d'amélioration de ces perspectives, des reprises de ces abattements exceptionnels pourront être comptabilisées sur décision du Conseil d'Administration.

Les amortissements ordinaires et exceptionnels des NRC seront prioritairement imputés sur les immobilisations incorporelles concernées.

3) Immobilisations corporelles

3.1 Les immobilisés acquis à l'extérieur sont comptabilisés au prix d'acquisition, lequel comprend les frais accessoires et les impôts non déductibles.

3.2 Les immobilisations réalisées par l'usine sont valorisées au prix de revient.

3.3 Les taux d'amortissements pratiqués sont :

- Bâtiments industriels de 2.5% à 5%
- Matériel de fabrication de 5% à 33%
- Matériel d'entretien de 5% à 33%
- Véhicules de 5% à 33%
- Matériel de bureau de 5% à 33%
- Mobilier de bureau de 5% à 33%
- Informatique de 5% à 33%
- Installation téléphonique de 5% à 33%
- Installation électrique de 5% à 33%
- Aménagements de 5% à 33%
- NRC corporels au rythme des remboursements reçus et/ou des cadences

sans préjudice des dispositions fiscales permettant un amortissement accéléré.

3.4 Le petit outillage est amorti dans l'année d'acquisition.

En ce qui concerne les actifs nouvellement acquis, la première prise en charge d'amortissement s'opère au cours du dernier jour du mois pendant lequel ces acquisitions deviennent opérationnelles.

3.5 Un amortissement complémentaire est calculé dès que la valeur nette comptable d'un immobilisé est surfaite par rapport à sa valeur réelle.

3.6 Les NRC "corporels" sont comptabilisés en immobilisés corporels.

4) Immobilisations financières

4.1 Les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat ou de souscription.

4.2 Les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciations durables justifiées par la situation de la société participante ;

4.3 Les créances comptabilisées sous cette rubrique sont évaluées à leur valeur nominale

5) Créances

5.1 Les créances de la société figurent au bilan pour leur valeur réalisable.

5.2 Les créances font l'objet de réduction de valeur dans la mesure où leur valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice social.

6) Stocks de matières premières, matières de consommation et pièces

6.1 Matières premières avionnables

- Les matières premières sont valorisées au prix moyen pondéré.
- Des réductions de valeur sont actées de la manière suivante :

Jusqu'à 3 années en stock 0%
 4 années 25%
 5 années 50%
 6 années 75%
 7 années et plus 100%
 Obsolètes (code xxxx9) 100%

6.2 Pièces, standards et fournitures diverses (sécurité, articles commerciaux,)

- Les pièces et standards sont valorisés au prix moyen pondéré.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage.

Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

6.3 Outils périssables - Assemblage

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.

- Par dérogation à ce qu'il est dit au premier alinéa, aux fins de la valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles movimentés au cours des trois dernières années seront valorisés à leur prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.

- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

- Une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

6.4 Outillage périssable - Machines-outils

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable machines-outils sera porté en stock et

valorisé au prix moyen pondéré.

- Par dérogation à ce qui est dit au premier alinéa, aux fins de valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles movimentés au cours des trois dernières années seront valorisés au prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.

- Une réduction de valeur de 100% est actée sur l'outillage périssable conventionnel machines-outils ayant plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

- Une réduction de valeur est actée sur l'outillage périssable pour machines-outils à commandes numériques ayant plus de :

3 ans en stock à concurrence de 33%

4 ans 66%

5 ans 100%

- une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables conventionnels - machines-outils et pour les outillages périssables pour machines-outils à commandes numériques relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

7) Travaux en cours, produits en cours

7.1 D'une manière générale, la valeur des travaux en cours comprend :

Les prestations de main d'oeuvre sont évaluées au taux réel.

Ce taux réel couvre :

- les rémunérations et charges sociales constatées,
- une quote-part des frais généraux réalisés excluant la fonction commerciale et administrative.

Un taux horaire est établi pour chaque centre direct.

En fabrication (PPE et GPE) les temps utilisés sont les temps standards gammes de fabrication.

En assemblage, les temps sont les temps réellement enregistrés.

a) Les matières enregistrées à la valeur d'acquisition s'il s'agit d'une imputation directe, et la valeur "prix moyen pondéré" s'il s'agit d'une sortie de stock.

b) Les autres coûts (sous-traitance) sont comptabilisés à leur valeur réelle.

c) En assemblage, les coûts comprennent également le coût des pièces semi- finies (voir cidessus).

Les taux réels sont revus mensuellement.

d) Les temps standards repris dans les gammes de fabrication sont revus régulièrement lorsqu'il est constaté un décalage entre les temps réellement prestés sur les centres de fabrication et les temps standards « comptabilisés » sur ces mêmes centres.

7.2 Le poste des semi-finis" est clairement identifié dans les travaux en cours. Il s'agit des pièces élémentaires fabriquées par les usines PPE (Petites Pièces Élémentaires) et GPE (Grandes Pièces Élémentaires). Les pièces sont évaluées au prix moyen pondéré, selon les règles en 7.1 a), b) et c).

Lors du début de la phase d'assemblage, les pièces "semi-finies" à assembler sont sorties de l'encours semi-fini et imputées dans les encours d'assemblage au prix moyen pondéré.

7.3 Les sorties sur les travaux en cours sont déterminées comme suit :

a) Pour les Affaires commerciales et Contrats Militaires (suite d'affaires de durées relativement réduites).

- Le prix de revient est déterminé sur base des coûts réels des affaires terminées.
- Le prix de revient est déterminé sur base de coûts réels des affaires non-terminées, majorés des coûts restant à exposer.

b) Pour les contrats principaux

- Basée sur l'évolution physique des travaux en atelier, la valorisation des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, permet d'opposer les valeurs par contrat de fin et début de période/année et de dégager ainsi les coûts de vente.

7.4 La valeur des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, après dégagement des sorties, comme analysé en 7.3, donne lieu à vérification.

Dès lors, des réductions de valeur sont actées sur les travaux en cours lorsque leur prix de revient, majoré des montants devant encore être incorporés, dépasse le prix de vente net ou le prix prévu au contrat.

Des réductions complémentaires de valeur peuvent être actées, afin de tenir compte d'autres aléas, notamment en semi-fini, l'obsolescence des pièces due à des changements de configuration ou des fins de programme.

Les NRC dont l'entreprise n'est pas propriétaire et qui sont financés par le client sont enregistrés sous les Commandes en Cours. A la clôture de l'exercice, les NRC feront l'objet d'une présentation nette des commandes en cours et des acomptes reçus y afférents.

La comptabilisation de la marge estimée sur ces NRC préfinancés se fait au prorata de l'état d'avancement.

8) Compte de régularisation

8.1 Les charges exposées mais imputables à un exercice ultérieur sont reprises sous la rubrique "charge à reporter".

8.2 Les revenus acquis mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un exercice ultérieur sont repris en "revenus acquis".

PASSIF

9) Provisions pour risques et charges

9.1 A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statue avec prudence, sincérité et bonne foi sur les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus et les pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

9.2 Les provisions sont comptabilisées indépendamment du résultat de l'exercice.

9.3 Les provisions actées au cours d'exercices antérieurs sont revues et éventuellement complétées.

10) Emprunt subordonné

Certains emprunts sont classifiés en « emprunt subordonné » même si la condition de subordination ne porte pas sur l'ensemble des créances.

11) Dettes à un an au plus

11.1 Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

11.2 Cette valeur nominale est ajustée en ce qui concerne les dettes payables en devises étrangères.

11.3 Les provisions fiscales liées à l'exercice sont calculées en évaluant la dette la plus probable.

11.4 Les provisions pour les charges sociales et pécule de vacances sont fixées par l'application des dispositions légales et des conventions sociales en vigueur.

12) Comptes de régularisation

12.1 Les frais et charges dus pour l'exercice mais dont le paiement est différé sont comptabilisés en "charge à imputer".

12.2 Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur sont repris en "revenus à reporter".

13) Chiffre d'affaires - facturation en devises

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux n'est pas fixé, l'enregistrement du chiffre d'affaires s'effectue au taux comptable pour la période concernée. La différence entre le taux de conversion comptable et l'encaissement sera reprise sous les écarts de change. Toutefois, dans la mesure où l'écart entre le taux comptable et le taux de conversion du marché serait permanent, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'enregistrer le chiffre d'affaires au taux réel de conversion.

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux est fixé, l'enregistrement en chiffre d'affaires est fixé à ce même taux.

- Pour les contrats ayant fait l'objet d'une concession commerciale, l'enregistrement en comptabilité s'effectue suivant les dispositions contractuelles prévues par la convention de concession.

14) Instruments de couverture et écarts de conversion

14.1 Risque de devises

Politique de couverture du risque de devise (USD)

La société dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 36 mois mobile soit un horizon de 42 mois) au travers desquels des positions d'EUR-USD sont couvertes à un taux fixé EUR-USD dans le contrat « forward ». La société n'utilise pas de produits structurés complexes.

Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca SA respecte une politique de couverture qui impose une couverture progressive de l'exposition estimée au cours de change EUR/USD. Cette politique de couverture prévoit, qu'au 31/12/N, les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus sur un horizon de 3 ans (max 42 mois) et prévoit une couverture progressive de ces flux nets à concurrence de 95% de ses besoins estimés pour N+1, un minimum de 50% et un maximum de 80% de ses besoins pour l'exercice N+2, un maximum de 50% de ses besoins pour l'exercice N+3. Chaque déviation de cette politique de couverture doit être soumise et approuvée au préalable par le Conseil d'Administration.

La société se couvre sur base des flux net projetés, l'objectif de la politique de couverture est de viser la meilleure couverture possible au moment du débouclage des opérations en USD en N+1.

En outre, la société a recours à des Swap de devises. Un swap de devises est une opération de change à court terme consistant à échanger temporairement une devise contre une autre pour des dates différentes. Il est utilisé afin de gérer le décalage entre les encaissements en USD intervenant en cours de mois et les contrats de change à terme (forwards) arrivant à échéance en fin de mois.

Ces opérations permettent ainsi de disposer d'euros pour couvrir les besoins opérationnels, tout en maintenant la stratégie de couverture mise en place via les forwards. Ces instruments sont simples, standards et utilisés uniquement à des fins de gestion opérationnelle, sans caractère spéculatif. Les éventuels gains/pertes réalisés(e)s sont reconnu en charges et produits financiers.

Changement de règle d'évaluation (contrats forward)

Jusqu'au 31 décembre 2024, les postes bilantaires monétaires en USD étaient évalués, au 31 décembre de l'exercice, au taux moyen des contrats de change à terme (forwards) arrivant à échéance l'année suivante. Les gains et pertes latent(e)s sur contrat de couverture (forwards) n'étaient pas reconnus dans les comptes au 31 décembre (hors bilan).

A compter de la clôture 2025, Sonaca adopte une nouvelle règle d'évaluation en matière de couverture du risque de devise (USD).

(I) Désormais, pour toutes les devises, y compris, l'USD, les postes bilantaires monétaires seront évaluées au taux spot publié par la BNB à la date de clôture (31 décembre).

(II) D'autre part, Sonaca comptabilisera désormais en compte de résultat l'éventuel gain latent (Mark-to-Market positive) de ses instruments de couverture échéants l'année suivante. En cas de perte latente (MTM négative), la société comptabilisera en résultat, conformément au principe de prudence, l'intégralité de la perte relative à l'ensemble de ses instruments de couverture.

Ce changement a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 11 mai 2026.

Impact du changement de règle d'évaluation

Le changement de règle d'évaluation décrit ci-dessus a eu les effets suivants sur le compte de résultat de l'exercice :

(I) Impact négatif sur le résultat de 18,05 m€ relatif à la revalorisation au taux de clôture des postes bilantaires monétaires en USD au taux de clôture au lieu du taux de couverture moyen de l'exercice suivant (charges financières). Les variations de revalorisation des positions au bilan d'un exercice à l'autre sont enregistrées dans les comptes d'écart de conversion en fonction de leur nature (autres charges et produits financiers).

(II) Impact positif sur le résultat de 12,6 m€ relatif à la reconnaissance de la Mark-to-Market (MTM) conformément à la nouvelle méthode décrite ci-dessus. Compte tenu du caractère exceptionnel et de la magnitude de cette reconnaissance initiale, l'impact a été reconnu dans la rubrique des produits financiers non-récurrents (76B). La variation future de la MTM des instruments sera cependant comptabilisée sous la rubrique des charges (652/9) et produits financiers (752/9) récurrents.

14.2 Risque de taux

La société est exposée au risque de variation des taux d'intérêt en raison de son endettement à taux variable, principalement indexé sur l'Euribor et les taux USD.

Afin de limiter cette exposition, la société a mis en place une politique de couverture reposant sur l'utilisation d'instruments simples de type swaps de taux d'intérêt (Interest Rate Swaps - IRS), sans recours à des produits structurés complexes.

Cette politique de couverture poursuit un double objectif : le respect des obligations contractuelles prévues dans les contrats de financement (Senior Facilities Agreement - SFA), imposant la couverture d'un pourcentage minimum des dettes de type Term Loans, ainsi que la sécurisation et l'amélioration de la visibilité des charges financières futures dans un environnement de taux variables

ECARTS DE CONSOLIDATION

Les écarts de consolidation positifs sont portés à l'actif et amortis sur 5 ans ou 15 ans dans le cadre de l'acquisition d'Aciturri. Les écarts de consolidation négatifs sont comptabilisés dans les capitaux propres et sont maintenus à la valeur d'acquisition.

La réglementation comptable belge recommande un amortissement sur une durée de dix ans au plus lorsque la durée d'utilisation ne peut être estimée de manière fiable (Article 3.39 AR 29 Avril 2019). Celle-ci autorise aussi une durée plus longue lorsque la durée d'utilité économique peut être justifiée de manière fiable. Dans le cadre de l'acquisition d'Aciturri, compte tenu de la durée des contrats, des relations clients, de la persistance des retombées économiques futures, du caractère structurel et durable du know-how et de notre image de marque, la direction a conclu d'acter en ses livres l'amortissement de ce goodwill sur une durée de 15 ans, ce qui représente plus fidèlement la réalité économique d'actifs générateurs de valeurs sur le long terme.

Décision de ne pas procéder à une allocation du prix d'achat (PPA)

L'allocation objective du « surprix » sur les différents éléments d'actifs de la société (via un exercice de « Purchase Price Allocation ») est difficile, voire impossible. En particulier, ceci nécessiterait une analyse détaillée pour identifier d'éventuels actifs incorporels distincts pouvant être reconnus séparément du goodwill (relations clients, savoir-faire, réputation, organisation interne, etc.). Il apparaît toutefois que ces éléments sont fortement interdépendants ; ils ne sont pas séparables individuellement, et ne font pas l'objet de droits juridiques distincts. Leur valorisation reposerait sur des hypothèses hautement subjectives, sans données de marché observables. Dans ce contexte, une allocation fine du goodwill vers des actifs spécifiques dans le cadre d'un PPA détaillé conduirait à un résultat peu fiable, difficilement vérifiable, et peu pertinent économiquement.

Même s'il était réalisé, le PPA allouerait la valeur à des actifs qui seraient vraisemblablement amortis sur une durée équivalente à celle du goodwill (15 ans) pour les raisons décrites dans le paragraphe "choix de la période de dépréciation", ce qui limiterait fortement l'intérêt pratique de l'exercice. Le goodwill constaté reflète donc un excédent de valeur global non attribuable de manière fiable à des actifs identifiables distincts, ce qui justifie son maintien en tant que goodwill au bilan. Cette comptabilisation permet en outre de montrer dans les comptes consolidés de la société de manière explicite et transparente la valeur résiduelle du surprix payé.

METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

Impôts différés
 Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avri 2019 portant exécution du Code des sociétés)
 Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)

Codes	Exercice
(168)	20.544.287
1681	20.544.287
1682	

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT,
FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.762.190
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	10.166.589	
Amortissements	8003	745.549	
Ecart de conversion	9980		
Autres	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	11.183.231	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	103.297.350
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	647.127	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041		
Ecart de conversion(+)/(-)	99811		
Autres variations(+)/(-)	99821	261.477.475	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	365.421.952	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	87.060.344
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	8.138.439	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111		
Ecart de conversion(+)/(-)	99831		
Autres variations(+)/(-)	99841	232.450.289	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	327.649.072	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	37.772.880	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	67.387.876
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	733.307	
Cessions et désaffectations	8032	891.148	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	-5.757.104	
Ecart de conversion(+)/(-)	99812	-5.427.840	
Autres variations(+)/(-)	99822	25.713.447	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	81.758.538	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	60.920.299
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	3.646.147	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	911.203	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	-5.748.161	
Ecart de conversion(+)/(-)	99832	-4.789.524	
Autres variations(+)/(-)	99842	23.281.843	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	76.399.401	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	5.359.137	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	53.458.603
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043	-9.392.117	
Ecart de conversion(+)/(-)	99813	-5.257.976	
Autres variations(+)/(-)	99823		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	38.808.510	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	35.902.338
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	2.021.218	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113	-9.392.117	
Ecart de conversion(+)/(-)	99833	-3.238.808	
Autres variations(+)/(-)	99843	-2	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	25.292.629	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	13.515.881	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024		
Cessions et désaffectations	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8044		
Ecart de conversion(+)/(-)	99814		
Autres variations(+)/(-)	99824	371.443	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054	371.443	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8074		
Repris	8084		
Acquis de tiers	8094		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8114		
Ecart de conversion(+)/(-)	99834		
Autres variations(+)/(-)	99844		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213	371.443	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	67.831.148
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	11.894.031	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	166.311	
Ecart de conversion(+)/(-)	99851	-5.939.363	
Autres variations(+)/(-)	99861	91.715.312	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	165.667.439	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.593.316
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Ecart de conversion(+)/(-)	99871	-33.707	
Autres variations(+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	3.559.609	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	32.252.848
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	3.315.852	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	106.505	
Ecart de conversion(+)/(-)	99891	-2.575.838	
Autres variations(+)/(-)	99901	33.194.519	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	66.293.886	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	102.933.162	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	477.438.898
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	46.772.489	
Cessions et désaffectations	8172	4.373.663	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	738.520	
Ecart de conversion(+)/(-)	99852	-22.259.501	
Autres variations(+)/(-)	99862	323.125.997	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	821.442.740	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Ecart de conversion(+)/(-)	99872		
Autres variations(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	383.327.194
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	28.383.792	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	3.918.549	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	-2.434.896	
Ecart de conversion(+)/(-)	99892	-17.450.417	
Autres variations(+)/(-)	99902	266.821.510	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	654.728.634	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	166.714.106	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	37.662.416
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.159.401	
Cessions et désaffectations	8173	2.657.273	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	37.495	
Ecarts de conversion(+)/(-)	99853	-1.444.828	
Autres variations(+)/(-)	99863	12.556.311	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	48.313.522	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion(+)/(-)	99873		
Autres variations(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.487.870
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	956.617	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	2.670.624	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	-29.858	
Ecarts de conversion(+)/(-)	99893	-1.271.209	
Autres variations(+)/(-)	99903	13.467.308	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	39.940.104	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	8.373.418	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.409.896
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	592.375	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184		
Ecarts de conversion(+)/(-)	99854	-182.952	
Autres variations(+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.819.319	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion(+)/(-)	99874		
Autres variations(+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	406.050
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	363.250	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314		
Ecarts de conversion(+)/(-)	99894	-59.034	
Autres variations(+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	710.266	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	1.109.053	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251	1.109.053	
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	47.423.777
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	3.714.770	
Cessions et désaffectations	8175	42.000	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185	-206.660	
Ecart de conversion(+)/(-)	99855	-623.848	
Autres variations(+)/(-)	99865	3.047.451	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	53.313.490	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Ecart de conversion(+)/(-)	99875		
Autres variations(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	41.055.572
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.956.149	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	31.552	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315	-248.206	
Ecart de conversion(+)/(-)	99895	-385.246	
Autres variations(+)/(-)	99905	1.339.432	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	43.686.149	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	9.627.342	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	96.398.979
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	22.898.709	
Cessions et désaffectations	8176	112.552	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	-28.216.988	
Ecart de conversion(+)/(-)	99856	-837.177	
Autres variations(+)/(-)	99866	768.316	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	90.899.287	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246		
Ecart de conversion(+)/(-)	99876		
Autres variations(+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.203.566
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	5.408.566	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316		
Ecart de conversion(+)/(-)	99896	-323	
Autres variations(+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	12.611.809	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	78.287.478	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.927.874
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	3.901.505	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Ecart de conversion(+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	13.829.379	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecart de conversion(+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.023.867
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Ecart de conversion(+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	4.023.867	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	509.714
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	509.714	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	9.295.798	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	974.475
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	168.338	
Remboursements	8592	16.013	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecart de conversion(+)/(-)	99952	-118.696	
Autres(+)/(-)	8632	5.658.015	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	6.666.118	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RESERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	-195.517.055
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé(+)/(-)	99002	5.759.263	
Autres variations(+)/(-)	99003	140.504	
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
<i>Transfert plus-value bâtiment (Sonaca Brasil)</i>		135.630	
.....			
.....			
.....			
Réserves consolidées au terme de l'exercice(+)/(-)	(9910)	-189.617.288	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	240.779.506	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	4.902.442	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061	31.425.058	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	267.302.122	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111		
MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS NEGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	83.635.915
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	185.466
Etablissements de crédit	8841	70.295.171
Autres emprunts	8851	13.155.278
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	759.641
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	84.395.555
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	386.998.738
Emprunts subordonnés	8812	27.639.921
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	1.047.505
Etablissements de crédit	8842	358.311.312
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	4.081.822
Autres dettes	8902	174.814.338
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	565.894.898
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	9.685.835
Emprunts subordonnés	8813	6.217.949
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	3.318.950
Autres emprunts	8853	148.936
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	46.468.075
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	56.153.910

**DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES
SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	312.161.026
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	312.161.026
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	312.161.026

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
<i>Belgique</i>		387.328.004	368.492.892
<i>USA</i>		218.481.657	231.860.298
<i>Brésil</i>		5.100.278	1.776.660
<i>Canada</i>		33.337.765	31.536.305
<i>Roumanie</i>		46.918	14.825
<i>Espagne</i>		137.601.593	
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	387.328.004	376.671.609
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	6.902	3.861
Ouvriers	90911	4.669	2.483
Employés	90921	2.172	1.332
Personnel de direction	90931	50	35
Autres	90941	11	11
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	291.067.502	254.377.511
Pensions	99622	62.646	41.791
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	1.568	1.464
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	8.533.110	6.628.660
Produits d'exploitation non récurrents	76A	242.989	554.004
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	2.012	14.004
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	240.976	540.000
Dont:			
<i>Ajustement suite arrêt contrat A380</i>			540.000
<i>Assurance accident Labo</i>		90.976	
<i>Autres</i>		150.000	
.....			
Produits financiers non récurrents	76B	8.290.121	6.074.656
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	-98.001	
Autres produits financiers non récurrents	769	8.388.122	6.074.656
Dont:			
<i>Abandon créance LMI</i>			6.074.656
<i>Market to Market</i>		8.274.016	
.....			
.....			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	471.396	681.749
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	270.537	681.749
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620	-864.600	-289.645
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630	218.946	-296.862
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	916.191	1.268.255
Dont:			
<i>Frais de restructuration</i>		916.191	1.268.255
.....			
.....			
.....			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges financières non récurrentes	66B	200.859	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations)(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	200.859	
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont:			
.....			
.....			
.....			
.....			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs(-)	9963		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	705.325.773
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN - VALEUR	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	216.059.141
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	827.690.013
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	
.....	
.....	
.....	
.....	

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

La société est engagée dans des contrats du type "crédit roll-over" avec plusieurs institutions bancaires

.....

.....

.....

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION

Assurance groupe contractée auprès d'une compagnie d'assurance pour le personnel. En fonction des profils des travailleurs, les primes sont prises en charge par l'employeur et en partie par le bénéficiaire.

Les capitaux ainsi acquis sont versés aux bénéficiaires à l'âge de la pension.

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....

.....

.....

.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	9261	249.199	249.199
Créances	9291		536.075
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		536.075
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations	9262	5.118.470	5.118.470
Créances	9292	15.895.759	17.025.849
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	15.895.759	17.025.849
Dettes	9352	3.363	124.947
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	3.363	124.947

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

.....

.....

.....

Exercise

.....

.....

.....

.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

Codes	Exercice
99097	237.750
99098	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	210.479
95071	7.500
95072	
95073	
9509	546.250
95091	
95092	136.425
95093	2.500

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RAPPORT DE GESTION

Comptes consolidés au 31/12/2025

1. DESCRIPTION DU GROUPE SONACA

Sonaca en Belgique

Sonaca SA, la maison mère du Groupe située en Belgique à Gosselies, a principalement pour objet social la conception, la fabrication et l'assemblage d'éléments de structure d'aéronefs aérospatiaux. Pour plus d'informations, se référer au rapport de gestion de Sonaca SA.

Sonaca Ventures Holding SA (SVH), filiale belge de Sonaca sa à 100%. Située à Gosselies, elle a pour objet principal l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières ou la prise de participations dans des sociétés de droit belge ou étranger.

Sonaca Aircraft SA, filiale belge de Sonaca Ventures Holding SA, société anonyme de droit belge, a été mise en liquidation le 14 novembre 2024.

Belairbus SA, société belge détenue à hauteur de 58,75% par Sonaca SA (les autres actionnaires étant Asco et bmt Eurair), avec pour mission principale d'organiser et de coordonner les démarches commerciales des trois industriels belges (Asco, bmt Eurair et Sonaca), partenaires vis-à-vis d'Airbus en ce qui concerne la fourniture des bords d'attaque de voilure pour les programmes civils. Belairbus a arrêté ses activités commerciales au 1^{er} janvier 2024.

Flabel SA, société belge, détenue à hauteur de 38,80% par Sonaca SA, a pour mission de coordonner la participation des trois industriels belges (Sonaca, Asco, Sabca Group) au programme A400M, avion de transport militaire d'Airbus Military dont Flabel est actionnaire à hauteur de 4,44%.

Ignition! SA, société belge détenue à 50% par Sonaca sa, a été créée en novembre 2017 en partenariat avec Sabena Aerospace. Ignition! sa a pour objectif d'offrir des services innovants dans le domaine de l'aéronautique militaire, en Belgique et à l'étranger.

BeLightning S.R.L., société belge créée en 2020 en vue de participer au développement, à la production et à la commercialisation du plan de queue horizontal (HTP) du chasseur F-35, est détenue à parts égales de 16.67% par Sonaca SA, Asco et Sabca et 49.99% par SFPI.

Sonaca en Roumanie

Sonaca Aerospace Transilvania SRL, créée le 12 mars 2015, est une société de droit roumain à vocation industrielle, détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de réaliser pour sa maison-mère des assemblages de structures aéronautiques ainsi que de fabriquer des pièces composites en drapage manuel, toujours pour le secteur aéronautique.

Sonaca en Espagne

La groupe Aciturri Aeronautica a été acquis au 1er Octobre 2025 pour 51% des parts. Sa structure est composée de plusieurs entités en Espagne et une au Brésil.

Sa mission principale est la fabrication des pièces composites et métalliques pour le secteur aéronautique.

Sonaca SA ayant le contrôle du groupe Aciturri, il a été conclu d'utiliser la méthode de l'intégration globale dans le groupe Sonaca.

Suite à cette acquisition, un goodwill d'une valeur de 240 780kEUR a été reconnu dans les comptes consolidés.

La réglementation comptable belge recommande un amortissement sur une durée de dix ans au plus lorsque la durée d'utilisation ne peut être estimée de manière fiable (Article 3.39 AR 29 Avril 2019). Celle-ci autorise aussi une durée plus longue lorsque la durée d'utilité économique peut être justifiée de manière fiable.

Dans le cadre de l'acquisition d'Aciturri, compte tenu de la durée des contrats, des relations clients, de la persistance des retombées économiques futures, du caractère structurel et durable du know-how et de notre image de marque, la direction a conclu d'acter en ses livres l'amortissement de ce goodwill sur une durée de 15 ans, ce qui représente plus fidèlement la réalité économique d'actifs générateurs de valeurs sur le long terme.

Sonaca au Brésil

Sonaca Brasil Ltda, filiale brésilienne à 100% de Sonaca sa, située à São José dos Campos, a pour mission de réaliser, principalement pour le compte de Sonaca sa mais aussi pour d'autres clients du groupe et hors groupe, certaines opérations d'assemblage, de montage et de finition d'éléments de structures aéronautiques. Sonaca Brasil Ltda a également la charge de la fabrication de petites et moyennes pièces tôlées pour le marché aéronautique. Sonaca Brasil a également pour vocation de fabriquer des petites et moyennes pièces usinées pour le marché aéronautique.

SONACA en Amérique du Nord

Sonaca Canada Gestion Inc. : filiale canadienne à 100% de Sonaca sa, située à Mirabel (Montréal, Québec), est une société holding qui a pour mission de contribuer au développement des activités du Groupe Sonaca au Canada et de prêter des services financiers pour ses filiales.

Sonaca Montréal Inc. est une société de droit canadien détenue à 100% par Sonaca Canada gestion Inc. Sonaca Montréal fabrique et assemble des structures en aluminium de grande dimension destinées à l'aéronautique.

Sonaca USA Inc est une société américaine, créée le 22 septembre 2015 et détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de servir de plateforme au développement des activités de Sonaca Groupe sur le territoire nord-américain.

LMI Aerospace Inc, société américaine achetée en juin 2017 pour 100% des parts par Sonaca USA Inc. LMI Aerospace Inc fournit des assemblages structurels, des kits et des composants ainsi que des services d'ingénierie de conception pour les marchés de l'aérospatiale commerciale, régionale et de la défense.

2. CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend Sonaca SA, Sonaca Canada gestion et sa filiale Sonaca Montréal, Sonaca USA, LMI Aerospace et ses filiales (voir schéma), Sonaca Brasil, Sonaca Aerospace Transilvania, Aciturri Aeronautica et Sonaca Ventures Holding.

Belairbus SA, comme les années précédentes, a été écartée du périmètre de consolidation car Sonaca SA n'a pas le pouvoir de contrôle au sein de cette société étant donné que les statuts de Belairbus requièrent 75% des votes pour toute décision du Conseil d'Administration. Il en va de même pour Flabel SA, Ignition! SA et Belightning SRL dont les bilans et les comptes de résultats sont de peu d'importance en termes relatifs par rapport au Groupe Sonaca. Sonaca Aircraft a été sorti du périmètre de consolidation comme expliqué précédemment.

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations applicable.

La consolidation a été réalisée par la méthode de l'intégration globale pour toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

3.1. Sonaca SA et les filiales belges

Sonaca SA a clôturé l'exercice par un profit de 51 316 kEUR (voir commentaires sur les états financiers de Sonaca sa).

Compte tenu des opérations de consolidation, de l'amortissement de l'écart de consolidation sur le groupe Aciturri (4 013 kEUR) ainsi que des écarts de conversion sur éliminations de postes bilantaires inter-sociétés 117 kEUR, et d'autres moins significatives, la contribution de Sonaca SA au résultat net du Groupe s'élève à un profit de 44 756 kEUR.

Sonaca Ventures Holding SA clôture l'exercice par une perte de 7k EUR. La contribution au résultat net du groupe est une perte de 7 kEUR.

3.2. Filiale roumaine

Sonaca Aerospace Transilvania SRL clôture son exercice par une perte de 14 834 kRON. Après écritures de consolidation, sa contribution au résultat net du Groupe s'élève à une perte de 349k kEUR.

3.3. Filiale Espagnole

Aciturri Aeronautica : seuls les trois derniers mois du résultat du groupe Aciturri ont été intégrés dans la consolidation. Le résultat du quatrième trimestre se termine par un bénéfice de 4 542kEUR. La contribution part du groupe dans le résultat est de l'ordre de 1 818 kEUR. Compte tenu, principalement, des retraitements conformément aux règles d'évaluation du Groupe Sonaca.

3.4. Filiales sud-américaines

Sonaca Brasil Ltda a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 218 709k BRL. Le bénéfice net non consolidée de Sonaca Brasil s'élève à 2 243 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est une perte de 1 034 kEUR.

3.5. Filiales nord-américaines

Sonaca Canada gestion Inc termine l'année 2025 avec une perte de 1 kCAD. La contribution de **Sonaca Canada gestion Inc** dans le résultat du groupe s'élève à une perte de 1 kEUR.

Le chiffre d'affaires de **Sonaca Montréal Inc** s'élève à 52 637 kCAD, soit une augmentation de 12.73% par rapport à 2024. Son profit s'établit à 5 540 kCAD. Les écritures de consolidation sur le résultat net de Sonaca Montréal portent celui-ci à un profit 2 572 kEUR reflétée dans les comptes du Groupe.

Sonaca USA Inc termine l'année avec une perte de 1 kUSD. Après les écritures de consolidation, la part de Sonaca USA dans le groupe est une perte de 11 899kEUR suite à l'ajustement des intérêts du prêt vis-à-vis de Sonaca SA.

LMI Aerospace Inc termine l'année 2025 avec une perte de 24 059 kUSD. Le chiffre d'affaires est de 245 147 kUSD. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est une perte de 30 098 kEUR. L'impact des écritures de consolidation est principalement l'ajustement de la norme ASC 606 pour un montant de - 962 kUSD ainsi que l'ajustement des intérêts du prêt vis-à-vis de Sonaca Sa pour 5 716k EUR.

3.5. Résultats consolidés

Après neutralisation des opérations entre entreprises liées, les chiffres-clés consolidés (en milliers d'EUR) du Groupe SONACA se présentent comme suit :

	2025	2024
Ventes et prestations	849 391	689 268
Chiffre d'affaires	781 896	633 681
Résultat d'exploitation	39 282	24 678
Part du Groupe dans le résultat consolidé après impôts	5 759	15 023

En ce qui concerne le personnel, les effectifs moyens de Sonaca Groupe se sont élevés à 6 902 personnes pour 2025 (incluant désormais Aciturri) contre 3 861 personnes en 2024.

4. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Début 2026, nous avons acté dans le bilan 2025 le solde incontestablement dû lié à l'acquisition des 51% de Aciturri. Une dette de 7 368 kEUR a par conséquent été enregistrée en rubrique « Autres dettes » via la rubrique « Entreprises liées – Participations ». Ce montant a été réellement versé courant mars et avril 2026.

5. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

La politique suivie par Sonaca SA en matière de gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre et réduire les risques liés à ses activités. Par risque, on entend tout élément susceptible d'avoir à court, moyen et long terme une influence négative sur la valeur de la société. Dans cette optique, Sonaca SA a classifié les risques encourus en termes stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.

Voici les principaux risques spécifiques qui, à ce jour, ont été identifiés par l'entreprise et qui sont propres à ses activités.

RISQUES STRATEGIQUES

Sonaca SA est confrontée aux risques liés au marché de la construction aéronautique à savoir le caractère cyclique de la demande de nouveaux avions par les compagnies aériennes et sa concentration sur quelques grands constructeurs. Les analyses économiques montrent que la demande de transport aérien reste étroitement corrélée avec la croissance mondiale, malgré l'impact négatif et perturbant de la pandémie.

Par ailleurs, le marché est aussi particulièrement exigeant en matière de réduction de coûts et de recours aux nouvelles technologies. A cet effet, Sonaca SA est engagée dans de nombreux programmes de Recherche et Développement dont le but est de maintenir et de développer son niveau de technologie en vue de répondre anticipativement à la demande des clients.

D'autre part, le marché de l'aérostructure est en profonde mutation avec une tendance forte à la consolidation des différents acteurs du secteur. Sonaca SA continue, comme ces dernières années, à rester attentif à toute opportunité en vue de conserver son rôle d'acteur majeur du secteur.

La majeure partie du chiffre d'affaires de Sonaca SA s'opère en USD. Les coûts de la société étant en grande partie exprimés en d'autres devises (principalement EUR), l'entreprise est soumise au risque sur le taux de conversion EUR/USD.

Instruments de couverture

La société dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (sur un horizon de l'ordre de 36 mois). Elle a exclu l'utilisation de produits structurés.

Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca SA applique une 'Hedging Policy' qui impose une couverture minimum et maximum des flux nets.

Pour ce qui concerne le risque de change transactionnel

Les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus pour les années 2026 à 2028.

Fin 2025, la société disposait, pour couvrir ses flux en USD, de couvertures à concurrence de 96% pour 2026, 87.5% pour 2027 et 51% pour 2028.

Pour ce qui concerne les risques de taux de change bilantaires

En ce qui concerne les risques de taux de change pour Sonaca SA, l'entreprise adopte une approche prudente en comptabilisant les amortissements exceptionnels nécessaires en application des règles d'évaluation. Pour gérer efficacement ce risque, le conseil d'administration a demandé à ce que les sous-jacents en devises aux différentes échéances soient couverts. Pour renforcer davantage cette stratégie, Sonaca SA suit une politique de couverture ("Hedging Policy") qui fixe des limites minimales et maximales pour la couverture des flux nets.

Instruments de couverture et écarts de conversion**a) Risque de devises****Politique de couverture du risque de devise (USD)**

La société dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 36 mois mobile, soit un horizon de 42 mois) au travers desquels des positions d'EUR/USD sont couvertes à un taux fixé EUR/USD dans le contrat « forward ». La société n'utilise pas de produits structurés complexes.

Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca sa respecte une politique de couverture qui impose une couverture progressive de l'exposition estimée au cours de change EUR/USD. Cette politique de couverture prévoit, qu'au 31/12/N, les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus sur un horizon de 3 ans (max 42 mois) et prévoit une couverture progressive de ces flux nets à concurrence de 95% de ses besoins estimés pour N+1, un minimum de 50% et un maximum de 80% de ses besoins pour l'exercice N+2, un maximum de 50% de ses besoins pour l'exercice N+3. Chaque déviation de cette politique de couverture doit être soumise et approuvée au préalable par le Conseil d'Administration.

La société se couvre sur base des flux nets projetés, l'objectif de la politique de couverture est de viser la meilleure couverture possible au moment du débouclage des opérations en USD en N+1.

En outre, la société a recours à des swap de devises. Un swap de devises est une opération de change à court terme consistant à échanger temporairement une devise contre une autre pour des dates différentes.

Il est utilisé afin de gérer le décalage entre les encaissements en USD intervenant en cours de mois et les contrats de change à terme (forward) arrivant à échéance en fin de mois.

Ces opérations permettent ainsi de disposer d'euros pour couvrir les besoins opérationnels, tout en maintenant la stratégie de couverture mise en place via les forwards. Ces instruments sont simples, standards et utilisés uniquement à des fins de gestion opérationnelle, sans caractère spéculatif.

Les éventuels gains/pertes réalisé(e)s sont reconnu(e)s en charges et produits financiers.

Changement de règle d'évaluation (contrat forward)

Jusqu'au 31 décembre 2024, les postes bilantaires monétaires en USD étaient évalués, au 31 décembre de l'exercice, au taux moyen des contrats de change à terme (forwards) arrivant à échéance l'année suivante. Les gains et pertes latent(e)s sur contrat de couverture (forwards) n'étaient pas reconnus dans les comptes au 31 décembre (hors bilan).

A compter de la clôture 2025, Sonaca adopte une nouvelle règle d'évaluation en matière de couverture du risque de devise (USD).

- (i) Désormais, pour toutes les devises, y compris, l'USD, les postes bilantaires monétaires seront évaluées au taux spot publié par la BNB à la date de clôture (31 décembre).
- (ii) D'autre part, Sonaca comptabilisera désormais en compte de résultat l'éventuel gain latent (Mark-to-Market positive) de ses instruments de couverture échéants l'année suivante. En cas de perte latente (MTM négative), la société comptabilisera en résultat, conformément au principe de prudence, l'intégralité de la perte relative à l'ensemble de ses instruments de couverture.

Ce changement a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 11 mai 2026.

Impact du changement de règle d'évaluation

Le changement de règle d'évaluation décrit ci-dessus a eu les effets suivants sur le compte de résultat de l'exercice :

- (i) Impact négatif sur le résultat de 18,05 MEUR relatif à la revalorisation au taux de clôture des postes bilantaires monétaires en USD au taux de clôture au lieu du taux de couverture moyen de l'exercice suivant (charges financières). Les variations de revalorisation des positions au bilan d'un exercice à l'autre sont enregistrées dans les comptes d'écart de conversion en fonction de leur nature (autres charges et produits financiers).
- (ii) Impact positif sur le résultat de 12,6 m€ relatif à la reconnaissance de la Mark-to-Market (MTM) conformément à la nouvelle méthode décrite ci-dessus. Compte tenu du caractère exceptionnel et de la magnitude de cette reconnaissance initiale, l'impact a été reconnu dans la rubrique des produits financiers non-récurrents (76B). La variation future de la MTM des instruments sera cependant comptabilisée sous la rubrique des charges (652/9) et produits financiers (752/9) récurrents.

b) Risque de taux

La société est exposée au risque de variation des taux d'intérêt en raison de son endettement à taux variable, principalement indexé sur l'Euribor et les taux USD.

Afin de limiter cette exposition, la société a mis en place une politique de couverture reposant sur l'utilisation d'instruments simples de type swaps de taux d'intérêt (Interest Rate Swaps – IRS), sans recours à des produits structurés complexes.

Cette politique de couverture poursuit un double objectif :

le respect des obligations contractuelles prévues dans les contrats de financement (Senior Facilities Agreement – SFA), imposant la couverture d'un pourcentage minimum des dettes de type Term Loans, ainsi que la sécurisation et l'amélioration de la visibilité des charges financières futures dans un environnement de taux variables.

Pour ce qui concerne les risques de taux d'intérêt

Le prêt syndiqué a été augmenté afin de permettre l'acquisition d'Aciturri. Il a été prolongé en février 2025 jusqu'au 31 décembre 2028. Des couvertures de taux ont été prises jusqu'en 2028, permettant de couvrir un montant de dette.

Le nominal IRS couvert s'élève à :

- 105 M€ en 2026–2027 puis 87 M€ en 2028 en EUR,
- 57 M\$ en 2026–2027 puis 31 M\$ en 2028 en USD.

RISQUES DE LIQUIDITE

En 2025, Sonaca SA a signé:

- une ATF (Avance à Terme Fixe) de 10 M€ avec un nouveau partenaire bancaire BBVA ;
- un financement du pécule de vacances pour un montant de 3,4 M€ ;
- ainsi qu'un financement court terme (moins d'un an) mis en place pour gérer les variations des besoins de trésorerie.

La Société est consciente que des moyens financiers supplémentaires seront nécessaires pour garantir la pérennité financière du groupe pour les années futures.

CONTRÔLE INTERNE

La taille de Sonaca SA et l'expansion du groupe, conduisent la société à renforcer régulièrement les systèmes de contrôle interne supervisés par le Comité d'Audit, notamment en matière d'enregistrement comptable des transactions et des risques y afférant.

A cet effet, un département d'Audit Interne a été créé durant l'année 2021. Une première analyse détaillée des risques a été présentée au Comité d'Audit au premier semestre 2022. Une actualisation de cette analyse a été menée et présentée au cours de l'année 2025.

Sonaca SA reste vigilante face au respect du code d'éthique et à l'application des délégations de pouvoir au sein des différentes entités du groupe notamment par le déploiement d'un outil de lancement d'alerte au travers du groupe.

RISQUES OPERATIONNELS

De manière générale, Sonaca SA est exposée aux risques suivants :

- ➔ hausse du prix des matières premières et raréfaction des tonnages disponibles ;
- ➔ nécessité de réduire les coûts de fabrication de ses produits, malgré la hausse naturelle de certains facteurs de coûts en vue de répondre à la demande du marché ;
- ➔ importance des exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits et de leurs composants ;
- ➔ variations, parfois brutales, de la demande des clients en termes de quantités à livrer, qui obligent la société à s'adapter très rapidement.
- ➔ défaillance d'un moyen technique, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur essentiel à la continuité de l'activité de la supply chain.

RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES EN COURS

Toute société est sujette à un certain nombre de risques de nature juridique relatifs à des litiges d'importance variable apparus dans le cadre de l'exercice de ses activités. A la connaissance du Conseil, tous les litiges impliquant la société ayant des probabilités de matérialisation raisonnables en termes financiers font l'objet de provisions adéquates dans les comptes ou d'une description circonstanciée dans les notes qui y sont jointes.

JUSTIFICATION DE LA CONTINUITE

Par l'affectation du résultat de l'année 2025, le bilan clôturé fait apparaître une situation de bénéfices reportés.

Le Conseil d'administration confirme le principe de continuité par :

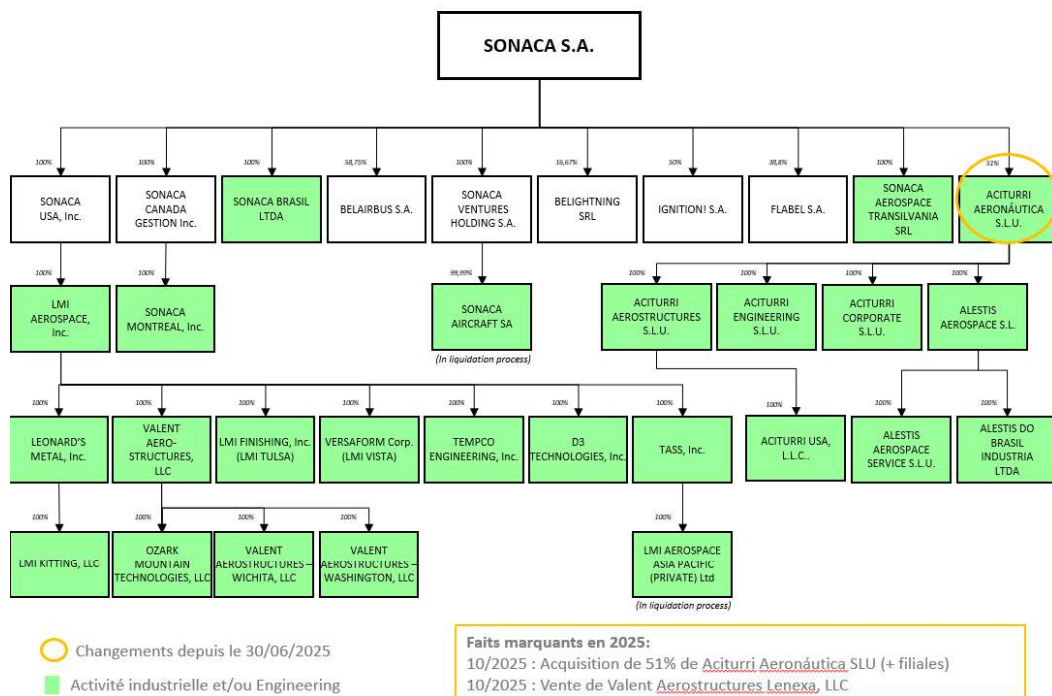
- le plan d'affaires présenté en 2025 démontre la capacité de la société de pouvoir honorer ses engagements. Une mise à jour de celui-ci sera présentée en 2026 ;
- le résultat d'exploitation de l'année est positif, toutefois les réserves consolidées restent négatives à hauteur de 189 617kEUR.
- la société gère ses coûts et ses besoins financiers et sa trésorerie de manière diligente.

**JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET LA
COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET
D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE
D'AUDIT**

Le Comité d'audit est composé d'au moins un administrateur indépendant au sens du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration et conformément à ses règles de fonctionnement. Le Comité confirme par ailleurs que ses membres disposent d'une expertise approfondie en matière de comptabilité et d'audit.

Fort de cette expertise, il a supervisé de manière rigoureuse les activités du groupe, en assurant une évaluation scrupuleuse des pratiques comptables conformément aux normes comptables belges, ainsi qu'en identifiant les meilleures pratiques pour garantir la qualité des informations financières consolidées.

Corporate structure - as of December 31, 2025



Pour le Conseil d'administration,

Y. Delatte
CEO

Y. PRETE
Président



Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des actionnaires de Société Nationale de Construction Aérospatiale SA (SONACA) sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de SONACA SA (la "Société") et de ses filiales (conjointement "le Groupe"), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 5 juin 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat du collège des commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. PwC a exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 1 exercice et RSM durant 17 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte consolidé de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à EUR 1.423.154.377 et d'un compte consolidé de résultats qui se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de EUR 7.506.191.

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Réviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services - Maatschappelijke zetel/Siège social : Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T : +32 (0)2 710 4211, Vestigingseenheid/Unité d'établissement : Rue Visé-Voie, 81 ABC-4000 Liège. BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Zoëstraat 18 b1 - B-1932 Zaventem audit@rsmbelgium.be - TVA : BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Belgium - Toelen Cats Dupont Koevoets group - Offices in Aalst, Antwerp, Liège, Charleroi, Mons and Zaventem

Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre collège des commissaires qui a exprimé dans son rapport en date du 19 mai 2025, une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au conseil d'administration et au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

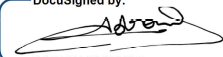
Liège, le 1 juin 2026

Le collège des commissaires

RSM Interaudit SRL
Commissaire
Représentée par

DocuSigned by:
Vincent Thyron
B0900B0DB223474...
Vincent Thyron*
Réviseur d'Entreprises
*Agissant au nom de Vincent Thyron SRL

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

DocuSigned by:

2473DBAC322643B...
Mélanie Adorante*
Réviseur d'Entreprises
*Agissant au nom de Mélanie Adorante SRL

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Programme F 35 - Reconnaissance du revenu 2025 | Annexe libre

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025, la direction a été amenée à exercer un jugement significatif concernant la reconnaissance du revenu relatif au programme F 35.

Le planning contractuel initial prévoyait la livraison de deux appareils au cours de l'exercice. En raison de retards intervenus en cours de période, indépendants de la volonté de la Société, le premier appareil n'a toutefois pas pu être livré avant la date de clôture.

Compte tenu de l'avancement substantiel des travaux réalisés à la clôture, de la nature spécifique du programme actuellement en phase de montée en cadence, ainsi que du fait que les premiers appareils d'un programme de cette complexité nécessitent, par essence, une appréciation prudente de l'état d'avancement, la direction a estimé approprié de reconnaître le revenu relatif au premier appareil selon la méthode du pourcentage d'avancement (POC).

Sur la base des informations disponibles à la date de clôture, le taux d'avancement a été estimé à 85%, conduisant à la reconnaissance un chiffre d'affaires de 5,4 MEUR et d'une marge de 1,7MEUR au titre de cet appareil.

Par ailleurs, conformément au principe de prudence, la direction a reconnu l'intégralité de la perte estimée à terminaison sur le second appareil, pour un montant de 700KEUR, correspondant à 100% de la perte anticipée à ce stade.

La direction précise que ce traitement ne constitue pas une modification des règles comptables applicables à la reconnaissance du revenu, mais une adaptation ponctuelle des modalités d'évaluation fondée sur les caractéristiques spécifiques du programme et son stade de maturité. Ce traitement repose sur les meilleures estimations disponibles à la date de clôture, lesquelles pourront être amenées à évoluer à mesure de la stabilisation des processus industriels et de l'exécution du programme.

La direction continuera à suivre étroitement l'évolution du programme et à ajuster ses estimations, le cas échéant, sur la base des informations ultérieurement disponibles.